

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le six mars deux mil quinze, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le jeudi douze mars deux mil quinze, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

\*\*\*\*\*

**Présents** : Pierre VERICEL - Ennemond THIVILIER - Florence DELORME-PAILLEUX - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Ludovic PADUANO - Jeanine RONGERE - Hervé LASSABLIERE - Roberte HOSPITAL - Marie-France DI PALMA - Frédéric BERTHET - Marie Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Georges VINCENT - Christiane CLEMENSON - Michel FAURE - Sylvie CHANAVAT - Florence PILLET - Aurélie PITAVAL - Laurie SOLEYMIEUX - Annie BONNIER - Danielle VIRICEL - Gérard HAEGY - Jean-Paul BLANCHARD - Anne-Marie JACQUEMIN - Christopher LAMBERT - Aline CIZERON

**Absents ayant donné procuration** : Pierre THOLLY à Jeanine RONGERE - André THEVENET à Gérard HAEGY

**Secrétaire élue pour la session** : J.RONGERE

**Directrice des Services, Collaboratrice du Maire** : Madame Catherine COSTECHAREYRE

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2015**

VOTE : UNANIMITE

### **2. COMPTES-RENDUS D'ACTIVITE 2014 DES ZACS CHARANTAINE ET PUIPIERES**

#### **CRAC ZAC CHARANTAINE**

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers de réalisation des ZAC de la Charantaine et des Pupièrès ont été approuvés le 22.4.2004. Ces ZAC sont gérées par SEDL aménageur pour le compte de la Commune, pour laquelle la convention publique d'aménagement a été approuvée le 26.7.2004. En application de l'article 19 de la convention, SEDL doit établir un Compte Rendu d'Activité à la Commune pour chacune des ZAC, chaque année.

En 2014, la trésorerie affiche un solde positif à hauteur de 135 441 €. L'opération avance à un rythme soutenu et il reste très peu de terrain à commercialiser. Le CRAC prévoit un remboursement de l'avance de la commune à hauteur de 375 000 € pour 2016 et une participation finale de la commune de 90 594 €. L'opération globale est très positive.

VOTE CRAC ZAC CHARANTAINE : 22 OUI – 5 CONTRE – 2 ABSTENTIONS

#### **CRAC ZAC PUIPIERES**

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers de réalisation des ZAC de la Charantaine et des Pupièrès ont été approuvés le 22.4.2004. Ces ZAC sont gérées par SEDL aménageur pour le compte de la Commune, pour laquelle la convention publique d'aménagement a été approuvée le 26.07.2004. En application de l'article 19 de la convention, SEDL doit établir un Compte Rendu d'Activité à la Commune pour chacune des ZAC, chaque année.

La SEDL sollicite une avance de trésorerie de 225 000 € pour 2015. Cette avance va permettre de régler la dernière échéance d'emprunts et de financer les travaux pour les lots route de Viricelles. La ZAC des Pupièrès commence et la commercialisation des lots se fera au fur et à mesure.

VOTE CRAC ZAC PUIPIERES : 22 OUI – 6 CONTRE – 1 ABSTENTION

### **3. MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES EX CHEFS-LIEUX DE CANTON**

L'article 107 de la loi de finances 2015 rappelle que suite à la perte du statut de chef-lieu de canton, et selon l'article L2123-22 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes "qui avaient la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral" peuvent voter des majorations d'indemnités de fonction.

Le maire et les adjoints pourront continuer de percevoir la majoration de l'indemnité de fonction au-delà du mois de février 2015, sous réserve du vote d'une délibération puisque la loi a modifié la rédaction antérieure de l'article L2123-22 du code général des collectivités territoriales.

Il subsiste une incertitude sur le plafond de la majoration. A ce jour, aucun texte réglementaire n'a modifié l'actuel article R2123-23 du même code, qui institue une majoration maximale de 15 % pour les communes chefs-lieux de canton.

Il est proposé de délibérer sur le maintien de cette majoration de l'indemnité de fonction au-delà du mois de février 2015 à hauteur de 15%.

VOTE : 22 OUI – 7 CONTRE

### **4. BUDGET 2015 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes, les régions, les départements de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L2312-1, L3312-1, L4311-1 et, L.5211-26 du Code Général des Collectivités territoriales). S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important pour la situation financière de la commune, il permet de mettre en lumière certains éléments et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

**Le DOB ne donne pas lieu à un vote. Il est impacté par :**

- l'environnement macroéconomique : le Projet de Loi de Finances, le niveau des taux d'intérêt....
- l'évolution du contexte socio-économique local : les dotations de l'Etat, les relations financières avec les partenaires que sont le Conseil Général, le Conseil Régional, la communauté de communes et les obligations juridiques ou réglementaires....

**Le DOB s'articulera autour de 4 thèmes :**

- **Le contexte économique national**
- **Les impacts sur les collectivités territoriales**
- **Situation financière de la commune au 31/12/2014**
- **Les grandes orientations 2015 de la commune**

### **5. CONVENTION POUR LA FORMATION BAFA D'AGENTS MUNICIPAUX**

Dans le cadre des activités périscolaires et TAP, il est nécessaire de former 2 agents aux fonctions d'animateurs afin de mieux encadrer les enfants accueillis dans les structures municipales. Il est proposé un partenariat entre les communes de Sorbiers, St Christo-en-Jarez et Chazelles pour mettre en place une formation BAFA, à Sorbiers, du 11 avril au 18 avril 2015. Les participations des communes seront calculées au prorata du nombre d'agents inscrits à la formation et les frais de restauration. Il est demandé d'autoriser le maire à signer la convention.

VOTE : UNANIMITE

### **6. CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU COORDINATEUR ENFANCE JEUNESSE ENTRE LA COMMUNE ET LA CCFL**

La commune souhaite poursuivre la mise en œuvre de son projet éducatif local. La CCFL travaille sur le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et souhaite poursuivre la définition d'une politique en direction

des jeunes et mener des actions à l'échelle de la Communauté de Communes. Les deux collectivités ont jugé opportun qu'une seule personne ait en charge la coordination enfance jeunesse à la fois pour la commune et pour l'ensemble de la CCFL. La coordinatrice consacra la moitié de son temps de travail à la commune, soit 17h30 par semaine.

VOTE : UNANIMITE

#### **7. PROPOSITION DE VŒU POUR HOPITAL DE FEURS**

Dans le cadre de la définition du contrat de modernisation de l'offre et des parcours de soin LOIRE SUD, l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes a invité le comité stratégique à une réunion le vendredi 23 janvier 2015. Lors de cette réunion, il a été effectué une restitution des travaux opérés par les différents groupes de réflexion sur différentes thématiques.

Il a été également proposé des orientations en vue de la négociation du contrat de modernisation.

Au vu des éléments proposés et des réflexions des différents groupes de travail, les élus représentant le territoire de la vallée du Gier et du Forez ont apporté les remarques suivantes :

- la présence des parlementaires du département n'a pas été actée comme l'avaient demandé les élus,
- les restitutions des réflexions des groupes de travail même si elles sont légitimes d'un point de vue technique et professionnel n'apportent pas les informations d'organisations pratiques sur nos territoires, ne présentent pas les avantages et inconvénients de chacune d'elles et n'explicitent en aucune façon les orientations.

Dans ces conditions, les élus ne peuvent se positionner en toute conscience pour valider ou non tel ou tel scénario, ne sachant aucunement comment seront garantis le maintien du service public, la bonne organisation du parcours de soins en direction des populations et l'offre médicale sur le territoire.

Aussi, il est proposé que les élus demandent à l'ARS de poursuivre les travaux du comité de pilotage et proposent :

- la création d'un véritable comité d'élus composé de l'ensemble des représentants élus des populations des territoires concernés, y compris la présence des élus nationaux du département,
- la poursuite des discussions sur les scénarii proposés par les groupes réflexions,
- une présentation complète et détaillée possible pour chacun des scénarii évoqués,
- une discussion sur ces scénarii avec les personnels médicaux et administratifs des groupes de travail,
- l'ARS doit évoquer une réorganisation globale de l'offre de santé sur le Sud et Centre-Loire, en prenant en compte les établissements publics et les établissements privés de santé. Une réorganisation concentrée uniquement sur les établissements publics démontrerait une volonté de l'ARS d'affaiblir le secteur public au bénéfice du secteur privé.

La bonne compréhension des enjeux, des organisations possibles et la discussion avec l'ensemble des professionnels et élus impliqués dans ce projet pourront seuls permettre la poursuite d'un travail commun de qualité.

Il est proposé de réaffirmer notre vigilance la plus forte et complète qui soit, afin que soient données les garanties fortes et durables du maintien du service public, et que le projet de modernisation soit cohérent et respectueux d'un parfait accès aux soins pour l'ensemble de nos territoires.

VOTE : UNANIMITE

#### **8. INFORMATIONS**

##### **- Information transfert du bail château d'eau SFR et BOUYGUES**

La commune de CHAZELLES-SUR-LYON a consenti une convention pour la mise à disposition d'emplacements dans l'emprise du château d'eau à SFR et à BOUYGUES sis rue de Lyon à Chazelles-sur-Lyon. Confrontées à la nécessité d'investir dans les réseaux très hauts débit, les sociétés SFR et BOUYGUES ont décidé de constituer une société commune dénommée INFRACOS.

Pour mener à bien son activité, cette nouvelle société doit se voir transférer les droits d'occupation dont sont titulaires SFR et BOUYGUES.

**- Mise en révision du POS en PLU Pomeys**

. Les élus sont cordialement invités à participer à la cérémonie du 19 mars à 18H00, de même que le Conseil Municipal des Enfants.

. J.RONGERE demande la présence des élus aux bureaux de vote lors des élections des 22 et 29 mars prochain, ainsi que pour le dépouillement. J.P.BLANCHARD doit faire passer rapidement les tableaux de présence.

. M.FAURE informe que la commune de Chazelles a reçu le diplôme au titre du concours de fleurissement. Il remercie le personnel des services espaces verts et techniques.